



Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

N°43/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE portant délégations de fonctions et de signatures
à Madame Clémentine TELLIER-MAZUREK, 1^{ère} Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à six le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Clémentine TELLIER-MAZUREK, 1^{ère} Adjointe au Maire, est habilitée à intervenir dans les secteurs suivants :

A – Secteur Santé

- Suivi des actions communales en matière de santé publique
- Suivi et accompagnement du projet de maison de santé pluriprofessionnelles.
- Relations avec les professionnels de santé et les partenaires institutionnels.
- Participation aux actions de prévention et de promotion de la santé sur la commune.
- Solidarité intergénérationnelle.
- Aménagement pour les personnes à mobilité réduite.

B – Secteur Culture

- Élaboration et mise en œuvre de la politique culturelle de la commune.
- Organisation et coordination des manifestations culturelles.
- Médiathèque.

C – Secteur Démocratie participative

- Développement des outils et démarches de participation citoyenne
- Organisation des concertations et consultations.
- Suivi des dispositifs de participation des habitants (conseils de quartier, ateliers participatifs)
- Renforcement du dialogue entre la municipalité et les habitants

Elle est habilitée à signer les documents suivants :

- Les courriers et documents administratifs relatifs aux secteurs délégués.
- Les bons de commandes concernant les fournitures et matériels nécessaires à la gestion quotidienne des secteurs délégués, jusqu'à un montant de 5000 € (cinq mille euros), dans la limite des crédits ouverts.

Article 2 :

La présente délégation est accordée pour la durée du mandat.

Article 3 :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à la Sous-Préfecture de Rambouillet
- au Trésorier principal de Rambouillet
- à l'intéressé à la notification

Fait à VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC, le 30 mars 2026



Le Maire,

Xavier Murat

Maire de Villiers-St-Frédéric

Notifié le 01/06/26

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com

05-2026 033 0-43_2026-R1





ARRÊTÉ DU MAIRE portant délégations de fonctions et de signatures
à Monsieur Arnaud TESSALONIKOS, 2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à six le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Arnaud TESSALONIKOS, 2^{ème} Adjoint au Maire, est habilité à intervenir dans les secteurs suivants :

A-Secteur aménagement du territoire

- L'Urbanisme et gestion du droit des sols de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.
- Elaboration des plans communaux.
- Suivi de toutes les Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et de la délivrance des attestations de NON-OPPOSITIONS ou d'OPPOSITIONS à toutes les DAACT.
- Contrats et conventions autorisant la Publicité sur le territoire communal.

B- Secteur développement du numérique, innovation et protection des données

- Développement des usages numériques au sein de la commune
- Participation à la définition de la stratégie communale en matière de transformation numérique
- Suivi des projets liés à l'innovation, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle
- Sensibilisation aux enjeux du numérique auprès des habitants et des agents
- Suivi des questions relatives à la protection des données personnelles
- Veille au respect des obligations réglementaires en matière de protection des données (RGPD)

Il est habilité à signer les documents suivants :

- Réponse aux courriers relatifs aux secteurs délégués.
- Réponse aux courriers des administrés et services tiers relatifs à l'Urbanisme, à la gestion du droit des sols.
- Courriers et documents relatifs à l'utilisation des sols, tels que les permis de construire initiaux ou modificatifs, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme.
- Les bons de commande concernant les fournitures et matériels nécessaires à la gestion quotidienne des secteurs délégués, jusqu'à un montant de 2000 € (deux mille euros) dans la limite des crédits ouverts.
- Les attestations de NON-OPPOSITIONS ou d'OPPOSITIONS à toutes les DAACT.

Article 2 :

La présente délégation est accordée pour la durée du mandat.

Article 3 :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à la Sous-Préfecture de Rambouillet
- au Trésorier principal de Rambouillet
- à l'intéressé à la notification

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com

CE-076-2178 06835-2026 0330-44_2026-AI



Fait à VILLIERS-SAINT-FREDERIC, le 30 mars 2026

Le Maire,



Xavier Murat
Maire de Villiers-St-Frédéric

Notifié le 30/03/2026
Signature

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_SE-078-2178 06835-2026 0330-44_2026-A1



ARRÊTÉ DU MAIRE portant délégations de fonctions et de signatures
à Madame Carole TERRIEN, 3^{ème} Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à six le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Carole TERRIEN, 3^{ème} Adjointe au Maire, est habilitée à intervenir dans les secteurs suivants :

A – Secteur Finances

- Finances communales et suivi budgétaire.
- Elaboration du budget.
- Présentation du compte financier unique

B –Secteur Communication

- Communication, information et relation avec la population.
- Réalisation des bulletins municipaux, gestion du site Internet de la Mairie, de la Newsletter.
- Relations avec les entreprises commerciales ou non de la Ville.

Elle est habilitée à signer les documents suivants :

- Réponse aux courriers des administrés relatifs aux Finances.
- Les mandats jusqu'à un montant de 100 000 € (cent mille euros), dans la limite des crédits ouverts.
- Les titres de recettes jusqu'à un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros), dans la limite des crédits ouverts.
- Contrats et conventions diverses avec les Entreprises charges de créer ou d'éditer les documents et les supports d'informations communales ou de valorisations communales jusqu'à un montant de prestation de 2000 € (deux mille euros).
- Les bons de commandes concernant les fournitures et matériels nécessaires à la gestion quotidienne des secteurs délégués, jusqu'à un montant de 2000 € (deux mille euros), dans la limite des crédits ouverts.

Article 2 :

La présente délégation est accordée pour la durée du mandat.

Article 3 :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à la Sous-Préfecture de Rambouillet
- au Trésorier principal de Rambouillet
- à l'intéressé à la notification

Fait à VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC, le 30 mars 2026

Le Maire,



Xavier Murat
Maire de Villiers-St-Frédéric

Notifié le
Signature

1/4/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99-66-078-01-0006835-2026 0330-45_2026-A1





ARRÊTÉ DU MAIRE portant délégations de fonctions et de signatures
à Monsieur Alexandre CHIBANE, 4^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à six le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Alexandre CHIBANE, 4^{ème} Adjoint au Maire, est habilité à intervenir dans les secteurs suivants :

A - Secteur Environnement, développement durable

- Environnement et entretien de la Ville, y compris les ordures ménagères.
- Réponses aux courriers des administrés relatifs à l'environnement et à l'entretien de la Ville.

B - Secteur Animation

- Les projets animations de la Ville.
- Contrats et conventions avec les intervenants ponctuels employés dans le cadre des manifestations communales.

C - Secteur Vie associatives

- Gestion des plannings des équipements utilisés par les Associations.
- Relations avec les associations culturelles et sportives.
- Relations avec le Comité des Fêtes et l'Or des Loisirs.

Il est habilité à signer les documents suivants :

- Contrats et conventions pour l'entretien de la Commune jusqu'à un montant de 5 000 € (cinq mille euros)
- Réponse aux courriers des administrés relatifs aux projets animations de la Commune.
- Les bons de commandes concernant les fournitures et matériels nécessaires à la gestion quotidienne des secteurs délégués, jusqu'à un montant de 8 000 € (huit mille euros), dans la limite des crédits ouverts.

Article 2 :

La présente délégation est accordée pour la durée du mandat.

Article 3 :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à la Sous-Préfecture de Rambouillet
- au Trésorier principal de Rambouillet
- à l'intéressé à la notification

Fait à VILLIERS-SAINT-FREDERIC, le 30 mars 2026

Notifié le 1^{er} avril 2026
Signature

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_SE-078-2178 06835-2026 0330-46_2026-AI



Le Maire,

Xavier Murat

Maire de Villiers-St-Frédéric



99_SE-078-27806835-20260330-47_2026-AI



N° 48/2026



Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

ARRÊTÉ DU MAIRE portant délégation générale pour tous Secteurs
à Monsieur Vincent PATRONE, 6^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à six le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Vincent PATRONE, 6^{ème} Adjoint au Maire, est habilité à intervenir dans le secteur suivant :

- Le suivi technique des grands travaux, des marchés publics.
- La gestion et entretien de la voirie communale et des bâtiments communaux.
- L'étude et travaux à réaliser pour assurer une sécurité optimale sur le territoire communal.
- Les relations avec les entreprises de travaux.
- Les commissions de sécurité.
- Circulation et stationnement de la Ville.

Il est habilité :

- A signer les bons de commandes concernant les fournitures et matériels nécessaires à la gestion quotidienne des secteurs cités ci-dessus et qui lui sont délégués plus particulièrement, jusqu'à un montant de 20 000 € (vingt mille euros), dans la limite des crédits ouverts.

Article 2 :

La présente délégation est accordée pour la durée du mandat.

Article 3 :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à la Sous-Préfecture de Rambouillet
- au Trésorier principal de Rambouillet
- à l'intéressé à la notification

Fait à VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC, le 30 mars 2026

Notifié le

Signature

21/4/26



Maire,

Xavier Murat
Maire de Villiers-St-Frédéric

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com

217066835-20260330-48_2026-RI